

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 18 août 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Patrick Boisselle                      Sylvain Boisselle  
Jacques Desrosiers  
Julie L'Homme

Sont absents:  
Marie-Soleil Beauregard  
Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

112-08-25

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

**6 – Législation**

**7 – Service des travaux publics**

**8 – Service d'urbanisme**

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - rang Saint-Yves

9.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - rang Bord de l'Eau

9.3 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 36<sup>e</sup> édition

9.4 - ADMQ - Inscription au colloque de zone 2025

9.5 - Délégation de compétence à la MRC de Pierre-De Saurel en matière de protection des bandes riveraines

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

10.2 - Demande d'appui - Municipalité de Saint-Barnabé-Sud - Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre - Demande de présentation des options possibles, calcul répartition de l'eau et des pertes d'eau

**11 – Varia**

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

113-08-25

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 juillet 2025, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

114-08-25

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 au montant de 136 670,53\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 au montant de 136 670,53\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juillet.

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

NIL

#### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 18 août 2025).

### **6 - LÉGISLATION**

### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

115-08-25

**9.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - rang Saint-Yves**

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Karine Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce projet;

Pour ces motifs, à la proposition de Patrick Boisselle, appuyée par Sylvain Boisselle, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

116-08-25

**9.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - rang Bord de l'Eau**

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Karine Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce projet;

Pour ces motifs, à la proposition de Jacques Desrosiers, appuyée par Julie L'Homme, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**117-08-25**

### **9.3 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 36<sup>e</sup> édition**

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise un montant de 200\$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de sa 36<sup>e</sup> édition. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**118-08-25**

### **9.4 - ADMQ - Inscription au colloque de zone 2025**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son colloque annuel de la zone Montérégie-Est à Rougemont, le 11 septembre 2025 et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à participer au colloque de la zone Montérégie-Est qui aura lieu le 11 septembre 2025 à Rougemont;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 250\$ et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement encourus. Cette dépense affecte le poste budgétaire 02-13000-454.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **9.5 - Délégation de compétence à la MRC de Pierre-De Saurel en matière de protection des bandes riveraines**

Sujet reporté à une séance ultérieure

## **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

**119-08-25**

### **10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2025-08-008 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil appuyant la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et

sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité partage la position exprimée par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans sa résolution numéro 2025-08-008;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**120-08-25**

**10.2 - Demande d'appui - Municipalité de Saint-Barnabé-Sud - Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre - Demande de présentation des options possibles, calcul répartition de l'eau et des pertes d'eau**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 115-08-2025 adoptée par la municipalité de Saint-Barnabé-Sud demandant aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre que toutes les options de calcul pour la répartition de l'eau et des pertes d'eau entre les municipalités soient présentées aux membres du conseil d'administration, accompagnées d'une analyse comparative;

Considérant que les élus du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé partagent partiellement la position exprimée dans ladite résolution;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la démarche de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre afin que toutes les options de calcul pour la répartition de l'eau et des pertes d'eau entre les municipalités soient présentées aux membres du conseil d'administration pour analyse.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**11 - VARIA**

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. David Illi: bandes riveraines

121-08-25

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Jacques Desrosiers et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h17.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière